



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 JANVIER 2011

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	29
Présents	24
Absents	5
Votants	27

Le 31 janvier 2011 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de la Ferté-Macé dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques DALMONT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 janvier 2011

Présents : Mr DALMONT, Mme POIRIER, Mr MARY, Mme RADIGUE LOUVEL, Mr DELAHAIE, Mme LETINTURIER, Mr THEVENARD, Mme BOUDANT, Mr QUERU, Mme JARRY, Mr LEBIGOT, Mr FERON, Mr POINSIGNON, Mr LE PAPE, Mr VAN AERDEN, Mme LETISSIER, Mr CLEMENT, Mr QUENTIN, Mme BIODORE, Mr DEVALLOIS, Mme MOTIN, Mme RAMOND, Mr JEANNE, Mr DECOURCELLE

Absents : Mme ROYER, Mr GIBIER, Mme MAGHNINI, Mr LE MORE, Mme FONTAINE

Délégations : Mme ROYER avait délégué ses pouvoirs à Mr QUENTIN, Mr GIBIER avait délégué ses pouvoirs à Mr THEVENARD, Mme FONTAINE avait délégué ses pouvoirs à Mr DECOURCELLE

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Thérèse LETINTURIER est élue, à l'unanimité, secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 31 JANVIER 2011

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 31 janvier 2011 est adopté à l'unanimité

AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT DE LA BARBERE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide de compléter la délibération du 27 octobre 2010 en ce sens :

- autorise Monsieur le Maire à déposer le permis d'aménager (et non permis de lotir) et de signer les différentes pièces du dossier.
- décide le transfert dans le domaine public communal les équipements communs, une fois les travaux achevés
- charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente décision.

Monsieur QUERU arrive à 8h42

INSTAURATION D'UNE PVR A LA ROUSSINIERE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- Engage la réalisation des travaux de réseaux dont le coût total estimé s'élève à 32.988,30€,
- Instaure une PVR dans le secteur de la Roussinière selon les conditions précitées, pour les parcelles cadastrées ZE N°29, ZE N°30, ZE N°32, ZE N°33, ZE N°40, ZE N°92, ZE N°93, ZE N°94 et AH N°353, conformément aux articles L. 332-6-1-2, L. 332-11-1 et L. 332-11-2 code de l'urbanisme et à la délibération du conseil municipal du 20 mai 2002 instituant la participation pour voirie et réseaux sur le territoire de la commune de La Ferté-Macé,
- Fixe à 3,29 € le m² la part du coût pour réseaux mis à la charge des propriétaires fonciers,
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes *-démarches utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente décision.

PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE ACCORDEES AU PERSONNEL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- fixe, pour l'année 2011, les taux des prestations sociales allouées au personnel communal selon les modalités exposées ci-dessus

CREATION DE POSTES : EMPLOIS PERMANENTS

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- modifie le tableau des effectifs selon les modalités ci-dessus

ADMISSION DES GRAISSES ET MATIERES DE VIDANGES A LA STATION D'EPURATION

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- actualise la part communale facturée à l'entreprise, dans le cadre de l'admission des graisses et matières de vidanges à la station d'épuration, selon les conditions précitées
- charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la conduite à bonne

SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'ORNE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide la signature d'une convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Orne selon les conditions précisées dans l'annexe
- charge Monsieur le Maire de signer la convention à intervenir ainsi que tous documents utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente décision.

DESFFECTATION DES LOCAUX SCOLAIRES DE L'ECOLE MATERNELLE CHARLIE CHAPLIN

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- approuve la désaffectation des locaux, à usage scolaire, de l'école maternelle Charlie Chaplin en vue de leur réhabilitation.
- charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente décision.

MISE EN PLACE DU DEGREVEMENT AUTOMATIQUE POUR LE RESTAURANT MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- valide le projet de règlement financier et contrat de prélèvement automatique relatif au paiement des repas produits par le restaurant municipal de la Commune
- signe le règlement à intervenir ainsi que tous documents nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente décision.

PARTICIPATION DES COMMUNES DE RESIDENCE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES FERTOISES - ANNEE SCOLAIRE 2010-2011 - DETERMINATION DU COUT ELEVE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

- fixe la participation des communes de résidence aux frais de fonctionnement des écoles publiques fertaises, pour l'année scolaire 2010-2011, selon le tableau ci-dessus énoncé
- décide que la Commune appliquera ces mêmes coût élève au bénéfice des établissements privés sous contrat
- rappelle que le principe de solidarité communale selon lequel la participation demandée n'est que de 75% lors que la commune de résidence dispose déjà d'une école
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente décision.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de lancer l'étude de profil de baignade
- sollicite une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour cette étude
- charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente décision

BUDGET 2011 : OUVERTURE DE CREDIT

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide l'ouverture de crédit selon le tableau ci-annexé.
- charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente décision.

EFFACEMENT DES RESEAUX BASSE TENSION A LA FERTE MACE : RUE DE LA SAULAIE ET RUE DES RIDRELS

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le projet d'effacement des réseaux BT de La Ferté Macé " Rue de la Saulaie et des Ridrels"
- réalise les travaux d'effacement du réseau B.T. estimés à 546 231 € TTC représentant une participation communale de 55 099 € en 2012, 21 977 € en 2013 et 24 588 € en 2014, soit un total de 101 664 €.

- de coordonner les travaux d'effacement des réseaux téléphonique et l'éclairage public avec l'effacement du réseau B.T.
- demande une subvention aux différents organismes
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces ou autres, relatives à cette opération

CHEMIN RURAL A CLASSER DANS LA VOIRIE COMMUNALE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide le classement dans la voirie communale de cette portion du CR 20.